

Le cerveau - chaire de recherche du Canada de niveau 2

Université d'Ottawa

Endroit : Ontario

Date d'affichage : 2019-02-04

Publiée jusqu'au : 2019-03-08

L'Université d'Ottawa lance un appel de candidatures pour une Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 sur le cerveau. La personne retenue occupera un poste menant à la permanence à la Faculté de médecine, avec la possibilité d'être affectée à l'un des instituts de recherche affiliés (l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa (IRHO), l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO), l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (ICUO), l'Institut de recherche Bruyère (IRB), l'Institut de recherche en santé mentale (IRSM) ou l'Institut du Savoir Montfort). La personne retenue sera également membre à part entière de l'Institut de recherche sur le cerveau.

Nous recherchons des **chercheurs**¹ en début de carrière ayant déjà fait leurs preuves entre autres, dans l'un ou l'autre des vastes domaines de priorité stratégique de la recherche sur le cerveau:

- les maladies neurodégénératives;
- les maladies neuromusculaires;
- la dynamique et les réseaux neuronaux;
- les blessures aiguës, les AVC et les commotions cérébrales;
- la neuropharmacologie; et
- la neuroimmunologie

En plus d'avoir accès à un vaste réseau d'installations et de services de recherche, les nouveaux candidats CRC sont également admissibles au soutien de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) pour l'acquisition d'équipement de pointe essentiel à leurs travaux.

Chaires de niveau 2 : Les chaires de niveau 2, d'une durée de cinq ans et renouvelables une fois, sont attribuées à des chercheurs émergents exceptionnels, considérés par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 2, l'établissement reçoit 100 000 \$ par année pendant cinq ans.

Les candidats doivent être professeurs adjoints ou agrégés, ou posséder les qualifications nécessaires pour être nommés au titre de professeur(e) adjoint(e) ou agrégé(e). Les établissements peuvent proposer la candidature d'un(e) professeur(e) ou d'un chercheur ou d'une chercheuse qui, au moment de la mise en candidature, a obtenu son diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant et a dû interrompre sa carrière de façon légitime (voir la rubrique Justifications acceptables). Dans de tels cas, l'établissement doit présenter au Secrétariat une

¹ L'utilisation du masculin vise uniquement à alléger le texte et comprend tous les genres.

justification en bonne et due forme (à l'aide du formulaire Justification de la chaire de niveau 2), indiquant les raisons pour lesquelles le ou la candidat(e) est toujours considéré(e) comme étant un nouveau chercheur ou une nouvelle chercheuse. L'Université reconnaît l'impact légitime que les congés (congés parentaux, congés pour maladie, par exemple) peuvent avoir sur le dossier de recherche d'un candidat et que ces congés seront pris en compte lors du processus d'évaluation.

Embauche préférentielle : L'Université d'Ottawa tient à offrir un milieu de travail qui élimine les inégalités à l'endroit des groupes désignés au Canada : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles au sens de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Ce concours est une embauche préférentielle, donnant ainsi la préférence à un ou plusieurs des groupes désignés. Les candidats de ces groupes qui souhaitent bénéficier d'une considération préférentielle doivent remplir le formulaire d'auto-identification.

Compétences requises : Ph.D. ou l'équivalent, un excellent dossier de recherche dans le ou les domaines de la CRC et preuve de collaborations interdisciplinaires, un engagement continu envers l'enseignement et la formation d'étudiants aux cycles supérieurs, une capacité à obtenir des fonds de recherche externes, d'excellentes aptitudes pour la communication en anglais ou en français. Une connaissance passive de l'autre langue officielle est considérée un atout.

Rang et salaire : Poste professoral régulier menant à la permanence à la Faculté de médecine. Ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa.

Dossier de candidature

- Lettre de présentation;
- Curriculum vitae à jour (comprenant les interruptions de carrière tels que les congés parentaux et les congés de maladie qui pourraient avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche, car elles seront prises en compte dans le processus de sélection),
- Plan de recherche (2 à 3 pages);
- Description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages);
- Nom de trois personnes pouvant fournir des lettres de recommandation à l'Université.

Date limite : Le 8 mars 2019

Le processus de sélection débutera en mars et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue. Prière d'envoyer le dossier de candidature à l'adresse suivante ou par courriel à :

Mr Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche
Université d'Ottawa
550, rue Cumberland, pièce 246
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
CANADA
rccacoord@uOttawa.ca

Si vous êtes invité(e) à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Vice-recteur associé aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre à chaque membre de son personnel et à leur conjoint ou conjointe une formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.